



Réseau d'alimentation temporaire en eau potable

Monsieur,

Madame,

L'alimentation en eau de votre résidence est présentement raccordée à un réseau temporaire d'alimentation en eau appartenant à la compagnie Gest-Eau et ce, jusqu'en septembre 2018.

L'utilisation d'un réseau temporaire nécessite certaines précautions, telles que de laisser couler l'eau du robinet de 15 à 20 minutes pour rincer les conduites d'alimentation lors du raccordement du réseau temporaire et lors du raccordement au nouveau réseau de la ville. De plus, nous vous recommandons de faire couler l'eau si vous vous apercevez qu'elle devient trouble, a une couleur ou une odeur. En cas de doute, il est préférable de faire bouillir l'eau avant la consommation. Lors des grandes journées de chaleur, laisser couler l'eau un certain temps afin de s'assurer qu'elle soit froide avant la consommation. Encore une fois, en cas de doute, il est préférable de faire bouillir l'eau avant la consommation.

Un représentant de l'entrepreneur dûment identifié peut être appelé à intervenir dans votre résidence avec l'assentiment du propriétaire afin de fermer le robinet à l'intérieur. Nous vous demandons de ne pas ouvrir votre robinet principal sans notre accord.

Durant cette période, nous vous recommandons de limiter votre consommation en eau potable. De plus, localisez les conduits flexibles passant sur votre terrain afin d'éliminer tout bris éventuels avec votre voiture, tondeuse, etc.

Cet avis ne modifie pas l'application des règlements municipaux en vigueur. Pour toute assistance, veuillez communiquer avec nous.

En cas d'urgence : Simon Beauregard

Cellulaire : 819-345-8005